



Communiqué de presse

038/2024

Montreuil, le 16 mai 2024.

PADHUE : le combat continue

Le 14 mai, lors de la journée de grève et de rassemblement au ministère de la Santé, une délégation de 4 personnes avec 2 représentants des PADHUE et Paul ROBEL, représentant de l'UFMICT-CGT, a été reçue par Marie Daude, directrice de la DGOS.

Nous avons exposé notre opposition au système des EVC (épreuves de validation des compétences) mis en place par la Loi Valletoux et nos critiques sur le projet de décret créant les PACT (Patricien Associé Contractuel Temporaire).

La directrice de la DGOS nous a indiqué les modifications des EVC préparées par le ministère en application de la Loi Valletoux. Il entend maintenir les EVC 2024, mais avec un taux de réussite plus important et des instructions données aux jurys pour qu'ils soient moins sélectifs qu'en 2023. **Il est indispensable pour la CGT d'en finir avec le scandale où plus de 50% des PADHUE en poste sont rejetés par les EVC 2023.** On manque de médecins et la moitié des PADHUE résidents en France n'a pas de travail.

Le décret instaurant les PACT serait bientôt publié. Celui-ci permettra d'ouvrir à tous les PADHUE présents sur le territoire une autorisation temporaire d'exercice (ATE) de 13 mois renouvelable une fois. **Dans le même temps, il permettra aux PADHUE d'obtenir un titre de séjour.** La CGT a fait préciser que tous les non-reçus aux EVC pourraient y prétendre même s'ils n'exercent plus, et sans condition d'avoir passé les EVC 2023.

Aucune indemnité compensatrice n'est prévue lors du passage des anciens contrats de PAA (praticien Attaché Associé) ou des contrats négociés localement aux conditions des PA (praticien Associé) vers un PACT.

Le ministère compterait organiser les EVC 2025 selon une procédure différente pour les PADHUE résidents en France et pour les candidat.e.s venant de l'étranger. Pour ces dernier.e.s, le concours reste en vigueur. Pour les PADHUE résidant en France : une épreuve en langue française, un examen par une commission qui correspondrait à une validation sur dossier par des pairs, comparable à une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Si ces déclarations passent dans les actes, ce sera un pas en avant pour les PADHUE et les syndicats qui combattent à leurs côtés. Mais tout sera loin d'être réglé.

L'accès au PACT est une bouffée d'oxygène pour les PADHUE sans travail, mais il reste sous-payé, précaire, et n'autorise pas le plein exercice avec inscription à l'Ordre. La régression salariale de 20% entre PA et PACT, pour un même travail et les mêmes responsabilités, est inacceptable.

Un concours sans recensement des besoins, que nous réclamons depuis longtemps, pour les praticiens étrangers candidats à exercer en France, n'est que l'application d'un quota d'immigration à caractère « xénophobe ». Alors qu'on manque de médecins partout, il ne permettrait pas d'améliorer significativement l'accès aux soins de la population.

Des spécialités entières n'ont aucun poste aux EVC, certains PADHUE sont contraints de passer les EVC de spécialités qu'ils n'exercent pas. La CGT exige que les mêmes chances soient données à tous.

Nous restons mobilisés et extrêmement vigilants sur la réelle application de ces dispositions annoncées : le crash de la fin 2023 pour de très nombreux PADHUE et l'expérience de l'Instruction du 12 février 2024 nous le montrent. **Le combat se poursuivra pour que les PADHUE soient traités à égalité avec leurs collègues à diplôme de l'UE, pour un même travail avec les mêmes compétences.**